

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Méthanol 70 Vol.-% pour analyse

Révision: 24.09.2025

Code du produit: AC15.02214

Page 1 de 15

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Méthanol 70 Vol.-% pour analyse

UFI: Q2S5-518G-H00K-R9HW

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

###### **Utilisation de la substance/de la préparation**

Réactifs et produits chimiques de laboratoire

Réservé à des fins de laboratoire et d'analyse.

###### **Utilisations déconseillées**

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

#### 1.3. Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité

###### **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: AnalytiChem Services, Unipessoal, Lda  
Rue: Rua de Júlio Dinis 676 7º  
Lieu: N-4050-320 Porto  
Téléphone: +351 226002917  
E-mail: info@analytichem.com  
Interlocuteur: SDS service department  
E-mail: SDS@analytichem.com  
Internet: www.analytichem.com  
Service responsable: SDS service department

###### **Renseignements concernant le fabricant/fournisseur**

Société: AnalytiChem Belgium NV  
Rue: Industriezone "De Arend" 2  
Lieu: B-8210 Zedelgem  
Téléphone: +32 50 28 83 20  
E-mail: info.be@analytichem.com  
Interlocuteur: SDS service department  
E-mail: SDS@analytichem.com  
Service responsable: AnalytiChem:  
EU-Belgium: AnalytiChem Belgium, Industriezone "De Arend" 2, 8210 Zedelgem, Belgium, +32 50 28 83 20  
EU-Germany: AnalytiChem Germany, Stempelstrasse 6, 47167 Duisburg, Germany, +49 203 51 94 – 200  
EU-Netherlands: AnalytiChem Netherlands, Communicatieweg 7, 3641 SG Mijdrecht, The Netherlands, +31 297 286848  
UK: AnalytiChem UK, Unit 7 Launton Business Center, Murdock Road, Bicester, OX26 4XB, England, +44 1869 355 500  
USA: AnalytiChem USA, 227 China Road, Winslow, Maine, 04901, United States, +1 800-244-8378  
Canada: AnalytiChem Canada, 21800 Clark Graham Avenue, Baie d'Urfe, H9X 4B6, Canada, +1 514-457-0701  
Australia: ORE Research & Exploration Pty Ltd, 37A Hosie Street, Bayswater North, 3153, Australia, +61 3 9729 0333  
145 (24 h) (Inland/intérieur du pays/nell'entroterra)  
+41 44 251 51 51 (aus dem Ausland/de l'étranger/dall'estero)  
0800 564 402 (CHEMTREC)

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

###### **Information supplémentaire**

Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Méthanol 70 Vol.-% pour analyse**

Révision: 24.09.2025

Code du produit: AC15.02214

Page 2 de 15

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou de la préparation****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 2; H225

Acute Tox. 3; H331

Acute Tox. 3; H311

Acute Tox. 3; H301

STOT SE 1; H370

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

méthanol

**Mention d'avertissement:** Danger**Pictogrammes:****Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H301+H311+H331 Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes (yeux, système nerveux central).

**Conseils de prudence**

- |           |  |
|-----------|--|
| P210      | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P240      | Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.   |
| P280      | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.           |
| P302+P352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.   |
| P304+P340 | EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.          |
| P308+P311 | EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.   |
| P403+P233 | Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.   |

**2.3. Autres dangers**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Préparations**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Méthanol 70 Vol.-% pour analyse

Révision: 24.09.2025

Code du produit: AC15.02214

Page 3 de 15

#### Composants pertinents

| Nº CAS  | Substance   | Quantité     |                  |  |
|---------|---|--------------|------------------|--|
|         | Nº CE   | Nº Index     | Nº REACH         |  |
|         | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)  |              |                  |  |
| 67-56-1 | méthanol  |              | 65 - < 70 %      |  |
|         | 200-659-6   | 603-001-00-X | 01-2119433307-44 |  |
|         | Flam. Liq. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, STOT SE 1; H225 H331 H311 H301 H370 |              |                  |  |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| Nº CAS  | Nº CE   | Substance | Quantité    |
|---------|---|-----------|-------------|
|         | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA  |           |             |
| 67-56-1 | 200-659-6   | méthanol  | 65 - < 70 % |
|         | par inhalation: CL50 = 128,2 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 300 mg/kg; par voie orale: DL50 = 6000 mg/kg STOT SE 1; H370: >= 10 - 100 STOT SE 2; H371: >= 3 - < 10 |           |             |

#### Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-delà des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w) ), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

Appeler immédiatement un médecin.

#### Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Appeler immédiatement un médecin.

#### Après contact avec les yeux

Après contact avec les yeux: Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Consulter un ophtalmologue.

#### Après ingestion

Veiller à un apport d'air frais.

Appeler immédiatement un médecin.

Informations pour le médecin : Méthanol

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant, État semi-conscient

Vertiges, État narcotique

Excitation, Spasmes

État d'ivresse, Vomissement

Maux de tête, Gêne oculaire

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Méthanol 70 Vol.-% pour analyse

Révision: 24.09.2025

Code du produit: AC15.02214

Page 4 de 15

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO2), Mousse, Poudre d'extinction.

#### Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Liquides combustibles

Facilement inflammable.

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone, Monoxyde de carbone

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalement sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Veiller au retour de flamme.

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

## Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Remarques générales

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Ce matériau risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources (par ex. électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques et appareils électroniques tels que téléphones mobiles, ordinateurs et pagers ne disposant pas d'un agrément en tant que dispositif à sécurité intrinsèque).

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

#### Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulter un spécialiste

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

#### Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Danger d'explosion

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol,

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Méthanol 70 Vol.-% pour analyse

Révision: 24.09.2025

Code du produit: AC15.02214

Page 5 de 15

dans les fosses, les canalisations et les caves.

Danger d'explosion

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### Pour la rétention

Colmater les bouches de canalisations.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

##### Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

##### Autres informations

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.

Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante.

##### Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

##### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Le choix de la protection corporelle dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses. La résistance chimique des agents de protection doit être clarifiée avec leurs fournisseurs.

##### Information supplémentaire

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Méthanol 70 Vol.-% pour analyse

Révision: 24.09.2025

Code du produit: AC15.02214

Page 6 de 15

chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

#### Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Agent oxydant. Substances dangereuses pyrophores ou auto- échauffantes.  
respecter les réglementations nationales

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.  
température de stockage: +5°C - +30°C

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition (Art.50 al.3 Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA, SR 832.30)

| Nº CAS  | Substance | ppm        | mg/m <sup>3</sup> | fib/ml | Catégorie                   | Notation     | Origine |
|---------|-----------|------------|-------------------|--------|-----------------------------|--------------|---------|
| 67-56-1 | Méthanol  | 200<br>400 | 260<br>520        |        | VME 8 h<br>VLE courte durée | R, SSC,<br>B |         |

##### Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)

| Nº CAS  | Substance | Paramètres | Valeur limite | Substrat | Prélèvement |
|---------|-----------|------------|---------------|----------|-------------|
| 67-56-1 | Méthanol  | Méthanol   | 30 mg/l       | U        | c, b        |

##### Valeurs de référence DNEL/DMEL

| Nº CAS                               | Substance | DNEL type | Voie d'exposition | Effet      | Valeur                |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-------------------|------------|-----------------------|
| 67-56-1                              | méthanol  |           |                   |            |                       |
| Utilisateur privé DNEL, aigu         |           |           | par inhalation    | systémique | 50 mg/m <sup>3</sup>  |
| Salarié DNEL, à long terme           |           |           | par inhalation    | systémique | 260 mg/m <sup>3</sup> |
| Salarié DNEL, aigu                   |           |           | par inhalation    | systémique | 260 mg/m <sup>3</sup> |
| Salarié DNEL, à long terme           |           |           | par inhalation    | local      | 260 mg/m <sup>3</sup> |
| Salarié DNEL, aigu                   |           |           | par inhalation    | local      | 260 mg/m <sup>3</sup> |
| Salarié DNEL, à long terme           |           |           | dermique          | systémique | 40 mg/kg p.c./jour    |
| Salarié DNEL, aigu                   |           |           | dermique          | systémique | 40 mg/kg p.c./jour    |
| Utilisateur privé DNEL, à long terme |           |           | par inhalation    | systémique | 50 mg/m <sup>3</sup>  |
| Utilisateur privé DNEL, à long terme |           |           | par inhalation    | local      | 50 mg/m <sup>3</sup>  |
| Utilisateur privé DNEL, aigu         |           |           | par inhalation    | local      | 50 mg/m <sup>3</sup>  |
| Utilisateur privé DNEL, à long terme |           |           | dermique          | systémique | 8 mg/kg p.c./jour     |
| Utilisateur privé DNEL, aigu         |           |           | dermique          | systémique | 8 mg/kg p.c./jour     |
| Utilisateur privé DNEL, à long terme |           |           | par voie orale    | systémique | 8 mg/kg p.c./jour     |
| Utilisateur privé DNEL, aigu         |           |           | par voie orale    | systémique | 8 mg/kg p.c./jour     |

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Méthanol 70 Vol.-% pour analyse

Révision: 24.09.2025

Code du produit: AC15.02214

Page 7 de 15

#### Valeurs de référence PNEC

| N° CAS  | Substance |           |
|---|-----------|-----------|
| Milieu environnemental                                      |           | Valeur    |
| 67-56-1   | méthanol  |           |
| Eau douce   |           | 20,8 mg/l |
| Eau douce (rejets discontinus)                              |           | 1540 mg/l |
| Eau de mer  |           | 2,08 mg/l |
| Sédiment d'eau douce  |           | 77 mg/kg  |
| Sédiment marin  |           | 7,7 mg/kg |
| Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées |           | 100 mg/l  |
| Sol   |           | 100 mg/kg |

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

##### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

lunettes à coques

##### Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Gants de protection appropriés KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, email: vertrieb@kcl.de avec la spécification (test selon la norme EN374):

Lors de contact fréquents avec les mains

Nom commercial du produit/désignation: KCL 897 Butoject®

Matériel recommandé: Caoutchouc butyle 0,3 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau

Nom commercial du produit/désignation: KCL 890 Vitoject®

Matériel recommandé: FKM (caoutchouc fluoré) 0,7 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 120 min

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés. Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

##### Protection de la peau

Vêtements ignifugés. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Méthanol 70 Vol.-% pour analyse

Révision: 24.09.2025

Code du produit: AC15.02214

Page 8 de 15

Porter des vêtements résistant au feu ou à retard de flamme.

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

#### Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: AX

L'entrepreneur doit s'assurer que l'entretien, le nettoyage et l'examen des appareils de protection respiratoire sont effectués conformément aux informations fournies par le fabricant et documentés en conséquence .

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses.

Danger d'explosion

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                          |
|--|--------------------------|
| L'état physique:   | Liquide                  |
| Couleur:   | incolore                 |
| Odeur:   | caractéristique          |
| Seuil olfactif:  | Aucune donnée disponible |
| Point de fusion/point de congélation:  | Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité:  | non applicable           |
| Limite inférieure d'explosivité:   | Aucune donnée disponible |
| Limite supérieure d'explosivité:   | Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair:  | <21 °C                   |
| Température d'auto-inflammation:   | Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition:  | non déterminé            |
| pH-Valeur:   | 9                        |
| Viscosité cinématique:   | non déterminé            |
| Hydrosolubilité:   | très soluble             |
| Solubilité dans d'autres solvants  |                          |
| non déterminé  |                          |
| La vitesse de dissolution:   | Aucune donnée disponible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau:  | Aucune donnée disponible |
| La stabilité de la dispersion:   | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur:  | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur:  | Aucune donnée disponible |
| Densité:   | Aucune donnée disponible |
| Densité apparente:   | non déterminé            |
| Densité de vapeur relative:  | non déterminé            |
| Caractéristiques des particules:   | Aucune donnée disponible |

### 9.2. Autres informations

#### Informations concernant les classes de danger physique

##### Dangers d'explosion

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

##### Combustion entretenue:

Combustion auto-entretenue

##### Température d'inflammation spontanée

solide:

non applicable

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Méthanol 70 Vol.-% pour analyse

Révision: 24.09.2025

Code du produit: AC15.02214

Page 9 de 15

gaz:

non applicable

Propriétés comburantes

non déterminé

#### Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

non déterminé

Épreuve de séparation du solvant:

non déterminé

Teneur en solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en corps solides:

non déterminé

Point de sublimation:

Aucune donnée disponible

Point de ramollissement:

Aucune donnée disponible

Point d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible:

Viscosité dynamique:

Aucune donnée disponible

(à  $\square$  °C)

Durée d'écoulement:

non déterminé

#### Information supplémentaire

non déterminé

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Facilement inflammable.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Agent oxydant, Oxydes d'azote (NOx), Chlorate de potassium, Peroxydes, par exemple, peroxyde d'hydrogène, Acide nitrique, Acide sulfurique, , Halogénure d'acides, Anhydride acétique, Anhydride maléique, Agent réducteur, Acide, Brome, Chlore, Chloroforme, Fluor, Métaux alcalins, Métal alcalino terreux;

### 10.4. Conditions à éviter

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

### 10.5. Matières incompatibles

Articles en plastique

Zinc

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Méthanol 70 Vol.-% pour analyse**

Révision: 24.09.2025

Code du produit: AC15.02214

Page 10 de 15

**Toxicité aiguë**

Toxique par inhalation.  
Toxique par contact cutané.  
Toxique en cas d'ingestion.  
Irritation des voix respiratoires

| Nº CAS  | Substance                           |               |               |  |  |
|---------|-------------------------------------|---------------|---------------|--|--|
|         | Voie d'exposition                   | Dose          | Espèce        | Source                                       | Méthode  |
| 67-56-1 | méthanol                            |               |               |  |  |
|         | orale                               | DL50<br>mg/kg | 6000<br>Singe | Amer J Ophthalmol<br>40: 76-83 (cited in DG) | Determination of the<br>acute toxicity of t    |
|         | cutanée                             | ATE<br>mg/kg  | 300           |  |  |
|         | inhalation (4 h) vapeur             | CL50<br>mg/l  | 128,2<br>Rat  | Study report (1980)                          | Study performed<br>according to internal<br>co |
|         | inhalation<br>poussières/brouillard | ATE           | 0,5 mg/l      |  |  |

**Irritation et corrosivité**

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Exerce un effet dégraissant sur la peau.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Risque avéré d'effets graves pour les organes. (méthanol)  
yeux, système nerveux central

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Informations sur les voies d'exposition probables**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Information supplémentaire références à des preuves**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Expériences tirées de la pratique**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**11.2. Informations sur les autres dangers**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Méthanol 70 Vol.-% pour analyse

Révision: 24.09.2025

Code du produit: AC15.02214

Page 11 de 15

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas de données disponibles pour le mélange.

#### Autres informations

Irritation des voix respiratoires

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Organes concernés:

Lésions du foie et des reins

yeux

coeur

#### Information supplémentaire

Irritant, État semi-conscient, Vertiges, État narcotique, Excitation, Spasmes, État d'ivresse, Vomissement, Maux de tête, Gêne oculaire

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| Nº CAS  | Substance                         |                            |                  |                                 |  |  |  |
|---------|-----------------------------------|----------------------------|------------------|---------------------------------|--|--|--|
|         | Toxicité aquatique                | Dose                       | [h]   [d]        | Espèce                          | Source                                   | Méthode                                  |  |
| 67-56-1 | méthanol                          |                            |                  |                                 |  |  |  |
|         | Toxicité aiguë pour les poissons  | CL50<br>mg/l               | 15400<br>96 h    | Lepomis macrochirus             | Bulletin of Environmental Contamination  | other:<br>EPA-660/3-75-00<br>9, 1975     |  |
|         | Toxicité aiguë pour les algues    | CE50r<br>ca.<br>22000 mg/l | 96 h             | Pseudokirchneriella subcapitata | Ecotoxicology and Environmental Safety 7 | OECD Guideline 201                       |  |
|         | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50<br>mg/l               | > 10000<br>48 h  | Daphnia magna                   | Water Research 23(4): 495-499 (1989)     | other: DIN 38412 Teil 11                 |  |
|         | Toxicité pour les poissons        | NOEC<br>mg/l               | 446,7<br>28 d    | Pimephales promelas             | SAR and QSAR in Environmental Research,  | Calculation performed with ECOSAR        |  |
|         | Toxicité pour les crustacés       | NOEC<br>mg/l               | 208 mg/l<br>21 d | Daphnia magna                   | OECD QSAR Toolbox Report (2013)          | Toxicity of the target chemical is predi |  |

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

| Nº CAS  | Substance | Log Pow |
|---------|-----------|---------|
| 67-56-1 | méthanol  | -0,77   |

#### FBC

| Nº CAS  | Substance | FBC | Espèce          | Source               |
|---------|-----------|-----|-----------------|----------------------|
| 67-56-1 | méthanol  | 1   | Cyprinus carpio | Comparative Biochemi |

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Méthanol 70 Vol.-% pour analyse

Révision: 24.09.2025

Code du produit: AC15.02214

Page 12 de 15

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles pour le mélange.

#### Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Recommandations d'élimination

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

##### L'élimination des emballages contaminés

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### Transport terrestre (ADR/RID)

|  |          |
|--|----------|
| <u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u>        | UN 1230  |
| <u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u> | MÉTHANOL |
| <u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>        | 3        |
| <u>14.4. Groupe d'emballage:</u>                           | II       |
| Étiquettes:  | 3+6.1    |
| Code de classement:  | FT1      |
| Dispositions spéciales:                                    | 279      |
| Quantité limitée (LQ):                                     | 1 L      |
| Quantité exceptée:   | E2       |
| Catégorie de transport:                                    | 2        |
| N° danger:   | 336      |
| Code de restriction concernant les tunnels:                | D/E      |

#### Transport fluvial (ADN)

|  |          |
|--|----------|
| <u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u>        | UN 1230  |
| <u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u> | MÉTHANOL |
| <u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>        | 3        |
| <u>14.4. Groupe d'emballage:</u>                           | II       |

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Méthanol 70 Vol.-% pour analyse**

Révision: 24.09.2025

Code du produit: AC15.02214

Page 13 de 15

Étiquettes: 3+6.1  
Code de classement: FT1  
Dispositions spéciales: 279 802  
Quantité limitée (LQ): 1 L  
Quantité exceptée: E2

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1230  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** METHANOL  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
Étiquettes: 3+6.1  
Dispositions spéciales: 279  
Quantité limitée (LQ): 1 L  
Quantité exceptée: E2  
EmS: F-E, S-D

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1230  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** METHANOL  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
Étiquettes: 3+6.1  
Dispositions spéciales: A113  
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L  
Passenger LQ: Y341  
Quantité exceptée: E2  
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 352  
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 1 L  
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364  
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT: Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Liquide combustible. Toxique.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):  
Inscription 3, Inscription 40, Inscription 69

**Législation nationale**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Méthanol 70 Vol.-% pour analyse

Révision: 24.09.2025

Code du produit: AC15.02214

Page 14 de 15

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52). Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'article 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Résorption cutanée/sensibilisation:

Transperce facilement l'épiderme et provoque l'intoxication.

Teneur en COV (OCOV):

65 %

N° du tarif (OCOV):

2905.1190

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,9.

### Abréviations et acronymes

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables, catégorie de danger 2

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë, catégorie de danger 3

STOT SE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 1

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road )

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

|                |  |
|----------------|--|
| H225           | Liquide et vapeurs très inflammables.  |
| H301           | Toxique en cas d'ingestion.  |
| H301+H311+H331 | Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.                   |
| H311           | Toxique par contact cutané.  |
| H331           | Toxique par inhalation.  |
| H370           | Risque avéré d'effets graves pour les organes (yeux, système nerveux central). |
| H370           | Risque avéré d'effets graves pour les organes.                                 |

### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre,

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Méthanol 70 Vol.-% pour analyse**

Révision: 24.09.2025

Code du produit: AC15.02214

Page 15 de 15

son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur. Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*